



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST



N° 46

Séance du 14/12/2018

**Objet : Développement multisport de nature.**

L'Assemblée Délibérante s'est réunie le 14 décembre 2018 à 17h00, au nombre prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38  
Présents : 22  
Nombre suffrages : 23

Date de convocation :  
04/12/2018

Date d'affichage :  
04/12/2018

Etaient présents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme MADI ASSANI Binti, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme BAMANA Anchya, M. ABDOU Mikidachi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme ALI Fatima, M. HAROUNA Zaidani, M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, et M. SAID Mohamed Barrabe.

Etaient absents :

Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme SAID Moinécha, Mme MASSIALA Sadanati, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MIKIDADI Madihali et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

Procuration : Mme ABDOU COLO Nassuhati a donné procuration à M. HAROUNA Zaidani.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.

Et affichage du :

Le président expose que parti initialement d'une idée de **mettre en place un évènement majeur annuel tourné vers les activités de sports de nature pour communiquer sur les atouts du territoire de la 3CO**, l'idée a peu à peu évolué vers le développement global de la pratique multisport de nature.

**Le pourquoi :**

- D'abord parce que la 3CO communiquera mieux en mettant en place des actions pérennes favorisant l'accès des sites à tout type de public issu de son territoire mais également en dehors.



pleinement aux besoins actuels et en partie aux enjeux de la cohésion sociale dont notre territoire enregistre beaucoup de carences sur plusieurs domaines (équipements, organisation, prise en charge en péri et extra-scolaire). La mission menée actuellement sur le transfert de la compétence politique de la ville nous interpelle d'ailleurs sur ce sujet.

- Parce que la pratique multisport de nature c'est d'abord un outil éducatif formidable permettant de faire découvrir aux jeunes de nouvelles pratiques d'activités physiques e donc engendrée une vocation de demain.
- La pratique multisport de nature peut rendre un territoire attractif avec des retombées touristiques et économiques non négligeables.

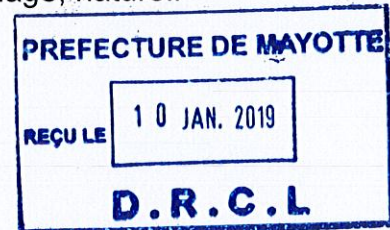
### **Pratique multisport de nature : de quoi s'agit-il ?**

De façon pragmatique, parler de la pratique multisport de nature, pour reprendre les termes du Pôle Ressources National Sports Nature, c'est donner l'opportunité aux jeunes de découvrir et de s'adonner à plusieurs activités sportives. Le champ de la pratique des activités multisports de nature s'étend :

- Sous différents formats : quotidien, hebdomadaire, en stage, en itinérance ;
- Au sein d'une même séance, d'un cycle de séances ou en stage ;
- Comme un loisir ou en compétition ;
- Individuellement ou en équipe ;
- Selon différents moyens de déplacement : à pied, à vélo, en bateau, etc. y compris en orientation ;
- Pratique indépendamment l'une de l'autre ou enchainées ;
- Quels que soient les milieux : nautique, aérien, terrestre/vertical, enneigé, sous-terrain/urbain, périurbain ou rural/artificiel, aménagé, naturel.

### **Les activités visées :**

- Randonnées pédestres
- Pratique des VTT en pleine nature
- Activités physiques aquatiques



### **Propositions de leviers à mobiliser (ceux à quoi le conseil est invité à se prononcer :**

#### **1. Le diagnostic territorial appliqué aux sports de nature**

Pour développer la pratique multisport de nature dans la 3CO, la réflexion était portée au départ sur une étude de diagnostic territorial appliqué aux activités physiques de pleine nature. A travers le diagnostic on allait avoir la réalité sur les attentes de la population, donc cela aiderait en termes d'activités à prioriser. Sur ce diagnostic un partenaire financier (GAL NORD) est prêt à participer à hauteur de 35 000 euros, sachant qu'une étude peut coûter entre 45 000 et 70 000 euros selon la durée de la mission.

Cependant, la reconnaissance et l'observation sur le terrain montrent que des initiatives émergent autour de la randonnée pédestre et marine. Au niveau de VTT, des partenaires attendent beaucoup de la 3CO le développement de cette activité (Education nationale, ONF, Département...). Aussi, la proposition qui est faite, c'est de commencer à structurer tout de suite les activités qui émergent déjà et ensuite faire le diagnostic pour voir quelles sont les attentes globales.

#### **2. Office Intercommunal de Jeunesse et Sports (de nature ?), Service intercommunal de Sports (de nature ?) ou Ecole intercommunale de Sports (de nature ?) ?**

Parmi ces trois formats, lequel choisir. La différence entre les trois, réside dans le fait que les services de l'Etat notamment la DRJSCS accompagnent plus les offices que les deux autres. On considère en effet que le service de sports et l'école de sports sont des régies,



associative.

Néanmoins, il existe des points communs à ces trois outils. D'abord, ils mènent une politique de développement, de promotion, de formation et d'insertion des jeunes à travers la pratique sportive. On peut dire donc que ce sont des outils de droit commun de cohésion sociale. Ensuite, quelque soit l'outil choisi, il nécessite une structuration. Et toute organisation d'une structure engendre donc des moyens humains et matériel. Toutefois, puisqu'on est sur le volet sports de nature, le moyen matériel n'est pas insurmontable. Les crédits engagés sont souvent symboliques par rapport à la retombée positive attendue. Et parler de moyens humains en matière de sports, c'est donc parler souvent des qualifications spécifiques aux activités que la structure souhaite développer.

Après en avoir délibéré sur le sujet, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Réaliser le diagnostic territorial appliqué aux sports de nature à l'aide du financement GAL NORD comme indiqué précédemment ;
- Créer un Office intercommunal de Jeunesse et Sports pour le développement multisport de nature ;
- D'autoriser monsieur le Président de la 3CO à signer tout document administratif ou financier relatif au développement multisport de nature.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 14/12/2018.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

